



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des anciens combattants

ACVA • NUMÉRO 011 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 10 mai 2016

Président

M. Neil Ellis

Comité permanent des anciens combattants

Le mardi 10 mai 2016

•(1145)

[Traduction]

Le président (M. Neil Ellis (Baie de Quinte, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bonjour à tous. Je tiens à m'excuser du retard. C'était hors de notre contrôle.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le mardi 25 février 2016, le Comité reprend son étude sur la prestation des services aux anciens combattants.

Nous recevons deux témoins aujourd'hui, une en personne, Mme Jenny Migneault, et une autre par vidéoconférence de la Saskatchewan, Mme Carla Murray. Elles disposeront toutes les deux de 10 minutes pour faire une déclaration liminaire.

Nous allons commencer avec vous, madame Murray. Je vous remercie de votre patience et je m'excuse au nom du Comité.

Mme Carla Murray (à titre personnel): C'est correct. Merci.

Puis-je commencer?

Le président: Oui, allez-y.

Mme Carla Murray: Merci beaucoup de me donner l'occasion de témoigner devant vous aujourd'hui, et je tiens à remercier tout particulièrement le Dr Kitchen et Mme Wagantall de m'avoir redonné confiance dans le système politique, du moins un peu.

Le ministère d'Anciens Combattants Canada éveille la crainte et la colère parmi de nombreux anciens combattants blessés et leurs familles. La seule chose cohérente à propos d'Anciens Combattants, c'est à quel point le ministère est défaillant à bien des égards. Comme des anciens combattants vous l'ont dit lors de réunions précédentes, ils sont malheureux, désespérés et abandonnés — oui, abandonnés. Il y a tellement de lacunes structurelles dans le système que j'ai fait de l'insomnie à essayer de trouver par laquelle commencer depuis que j'ai reçu l'invitation à comparaître.

Comment pouvez-vous diriger un ministère avec un budget de plusieurs millions de dollars sans définir la notion de réussite? Quels sont les buts? Quelles sont les données? Même les données sur les suicides comportent des lacunes. Si vous êtes propriétaires d'une entreprise ou d'une société, vous ne l'exploiteriez pas sans avoir un objectif en tête. Le ministère se démène comme un diable dans l'eau bénite car il n'a pas de plan et n'a rien sur papier pour décrire à quoi ressemble la vie d'un ancien combattant qui se porte bien deux ou trois années après sa libération des forces.

Les anciens combattants ont l'impression d'être des criminels avant même d'avoir fait quoi que ce soit. Le fardeau de la preuve doit incomber à ACC, et non pas aux anciens combattants blessés. Ils ne sont pas aptes à le faire. Ce sont des anciens combattants invalides et blessés. Ils ont subi toutes sortes de traumatismes, et la dernière chose dont ils ont besoin, c'est d'être traités en criminels et de devoir

faire des recherches. C'est atroce. Aux États-Unis, le fardeau de la preuve incombe au département, et non pas aux anciens combattants.

Quand Anciens Combattants Canada a-t-il cessé de remplir les documents pour les anciens combattants? Cela va vous montrer à quel point les lacunes structurelles sont simples à AAC. De nombreux anciens combattants qui souffrent de trouble de stress post-traumatique sont incapables de remplir les documents nécessaires. Ils voient les espaces blancs sur les formulaires tous en même temps. Ils ne peuvent pas se concentrer sur un espace à la fois. Ils sont dépassés par tous ces espaces blancs.

C'est un psychiatre qui me l'a dit et j'ai été témoin de cette situation avec mon époux — un mécanicien d'hélicoptère qui a travaillé pendant 23 ans et 223 jours — qui ne pouvait pas réparer une pédale de bicyclette pendant les quatre premières années suivant sa libération. Il en était tout simplement incapable sur le plan cognitif. Mais on demande aux anciens combattants de remplir les formulaires pour obtenir de l'aide, ce qui est un obstacle de taille.

On doit se demander comment le ministère qui s'occupe des anciens combattants qui souffrent de trouble du stress post-traumatique ne se rend pas compte qu'ils ont du mal à remplir ces documents et ces formulaires. Les fonctionnaires du ministère sont censés être responsables d'eux. Il sont censés savoir ce genre de choses.

Le problème avec Anciens Combattants, c'est qu'il ne fonctionne plus depuis de nombreuses années. Mon père était un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, et il a regardé mon époux dans les yeux et lui a dit, « Pour le gouvernement, les bons vétérans sont les vétérans morts ». Donc, vous le savez maintenant : il n'y a pas que les nouveaux vétérans qui vous disent que le ministère est défaillant. Le piètre traitement réservé aux anciens combattants n'est pas un problème récent et unique au Canada, mais c'est inacceptable. Il faut y mettre fin.

Les hommes et les femmes dans l'armée sont très fiers de leur carrière et sont prêts à sacrifier leur vie pour protéger nos libertés et notre mode de vie. Ils le font avec une grande détermination et croient fermement que le gouvernement appuiera leurs familles et eux en cas de blessures. Ils ont tout un choc lorsqu'ils s'aperçoivent que ce n'est pas le cas. Le gouvernement n'offre pas l'aide et le soutien appropriés aux anciens combattants blessés et à ceux qui doivent se battre et implorer pour toucher des prestations, ou encore, Anciens Combattants se décharge de tout le fardeau sur le fournisseur de soins. C'est un fardeau très lourd, comme Jenny vous l'a probablement dit.

Traiter avec ACC met mon époux et moi en colère, et je parie que c'est la même chose pour Jenny et son époux. Le fournisseur de soins ne reçoit aucun soutien ou aucune éducation concernant le soin des plaies, la trousse chirurgicale ou les techniques de levage appropriées — vous commencez maintenant à en offrir, mais c'est beaucoup trop tard.

Je constate que vous avez eu tout un cheminement. J'ai regardé les délibérations de quelques-unes des réunions précédentes. Je pense que vous comprenez que les anciens combattants sont tout simplement désespérés et que tout ne va pas pour le mieux. Lorsque vous entendez des témoignages, surtout de ceux qui ont le pouvoir, je pense que vous devez savoir que les chiffres et les citations sont quelque peu aseptisés, et vous devez creuser pour découvrir la vérité.

Je suis ravie que certains d'entre vous ont essayé de remplir quelques-uns des formulaires ou d'avoir accès au site Web d'ACC. Dans les régions rurales, nous ne pouvons pas accéder au site Web d'ACC. Nous ne pouvons pas accéder au site Web de la Croix Bleue. Les légions ne sont pas utiles pour nous. Or, chaque fois que j'écoute vos délibérations, vous dites à quel point la légion est formidable et utile ou à quel point ces sites Web sont merveilleux. Eh bien, si nous ne pouvons pas y accéder, ils ne servent pas à grand-chose.

La triste vérité, c'est que nous n'avons plus de temps pour l'étude, les comités, la réévaluation et les consultations. En Saskatchewan, la situation est des plus difficiles. Ils sont désespérés. Nous n'avons pas de psychiatres pour nos anciens combattants.

Nous avons eu la chance d'avoir deux des meilleurs spécialistes dans leurs domaines, le psychiatre Greg Passey et la psychologue Susan Brock, mais ils sont partis. Les deux médecins ont essayé très fort de trouver des gens pour les remplacer, mais les professionnels de la santé mentale sont peu nombreux et éloignés les uns des autres, et ils comprennent le fardeau administratif que leur impose ACC et savent à quel point il est difficile de traiter des anciens combattants qui souffrent de stress post-traumatique.

Nous n'avons pas de psychiatre pour les anciens combattants en Saskatchewan. Nous n'en avons pas depuis novembre, alors certains de ces anciens combattants ont raté entre cinq et dix séances, et nous connaissons tous un vétéran qui est à risque de tomber en crise s'il manque une ou deux séances. Nous avons besoin d'aide ici. J'ai téléphoné au gouvernement fédéral, au gouvernement provincial et aux collègues des médecins et chirurgiens. Le gouvernement fédéral blâme le gouvernement provincial, et le gouvernement provincial blâme le gouvernement fédéral. Entre-temps, les anciens combattants ici sont désespérés.

S'il vous plaît, pouvez-vous faire quelque chose? Vous pourriez mettre sur pied une clinique TSO ou quelque chose de ce genre ici. Vous avez aménagé ces superbes centres dans des endroits qui ont déjà des spécialistes. Pourquoi ne pas en établir là où il n'y en a aucun? Vous répondriez à nos prières. Nous avons quoi, deux bases ici? Nous offrons de la formation de la GRC, et ce serait beaucoup... De plus, il y a tous les membres de la GRC qui travaillent en Saskatchewan. T.C. Douglas se retournerait dans sa tombe s'il savait que des soins de santé et de santé mentale comme ceux-là étaient offerts dans sa chère province de la Saskatchewan.

L'autre problème auquel nous nous heurtons pour attirer des spécialistes en Saskatchewan, c'est que le gouvernement verse habituellement environ les deux tiers de ce qu'il offre au reste du pays. Donc, ce n'est pas comme si le climat de la Saskatchewan va les attirer ici. Nous devons au moins être sur un pied d'égalité avec les autres, et ACC insiste pour verser les taux provinciaux. Je pense que cette option doit être étudiée, car je répète que nous n'avons pas de spécialistes.

J'ai quelques autres observations que j'aimerais vraiment formuler.

Un grand nombre d'anciens combattants perdent des programmes et des prestations. Malheureusement, aucun des anciens combattants qui a perdu un programme ne comprend pourquoi. Je crois que si vous avez l'intention de faire quelque chose d'aussi dévastateur que

d'abolir l'APR ou le programme de réadaptation, vous devez organiser une rencontre individuelle avec cet ancien combattant et sa famille pour qu'il comprenne pourquoi vous lui retirez ses prestations. Tous ces anciens combattants qui se sont plaints d'avoir perdu leurs prestations n'en comprennent toujours pas la raison. Je sais qu'il y a un processus où deux lettres sont envoyées et c'est sur une période de 60 jours, mais s'ils ne reçoivent pas de nouvelles des anciens combattants, ils leur enlèvent leurs prestations. Nous devons avoir plus de rencontres individuelles avec Anciens Combattants.

Anciens Combattants s'organise pour être plus distant. Lorsqu'on se présente à un bureau d'Anciens Combattants, c'est un sentiment horrible. Ce n'est pas accueillant. C'est fermé. Il y a presque une barricade à l'entrée. Personne ne veut se rendre à un bureau d'Anciens Combattants, car l'environnement n'y est pas très accueillant.

Nous devons avoir plus de contacts directs avec les anciens combattants. Vous pourriez vous rendre dans leur maison comme vous le faisiez auparavant. Je ne sais pas si vous le faites encore. Vous devez être en mesure de voir dans quel environnement ils vivent et leur situation familiale. Ils ne vous le diront probablement pas à moins qu'ils commencent à vous faire confiance et, malheureusement, ACC n'a pas beaucoup de crédibilité auprès des anciens combattants. Les lacunes sont si structurelles que je me demande s'il vaut la peine de lancer toutes ces bonnes idées et de jeter de l'argent par les fenêtres. On devrait peut-être tout recommencer à zéro et peut-être changer le nom, car l'acronyme « ACC » est une source de mécontentement pour tout le monde.

D'importants travaux doivent être faits. J'imagine que vous êtes confrontés à une tâche colossale, mais nous vous prions d'écouter les anciens combattants et les fournisseurs de soins. Les fournisseurs de soins font la majeure partie du travail et n'obtiennent aucune ressource. Je suis désolée, mais la somme de 7 000 \$ par année ne remplace pas une carrière qui offre un salaire de 60 000 \$. Si mon mari meurt avant moi, dois-je vivre dans la pauvreté? J'ai perdu toutes mes meilleures années de salaires parce que je suis restée à la maison pour prendre soin de mon mari, et je suis heureuse de le faire, car il est en bien meilleure santé grâce à cela.

Combien de temps me reste-t-il?

• (1150)

Le président: Il vous reste une minute.

Mme Carla Murray: Il y a aussi la marijuana. Je suis désolée, mais il y a une raison pour laquelle le coût de la marijuana et le nombre d'anciens combattants qui en consomment augmentent. C'est très simple : ça fonctionne.

La raison pour laquelle plus d'anciens combattants consomment de la marijuana, c'est qu'ils se parlent entre eux. Ils disent que ça fonctionne. Mon époux prenait 31 pilules par jour. C'est 900 pilules par mois. Il a cessé de prendre 600 pilules et essaie de cesser 180 autres, et c'est directement en lien avec l'utilisation de la marijuana de façon adéquate et à des fins médicales. S'il vous plaît, tâchez de ne pas tout gâcher cette fois-ci. Cela sauve beaucoup de vies. Collaborez avec nous, sensibilisez-nous, aidez-nous, facilitez-nous l'accès et aidez-nous à savoir comment l'utiliser de façon appropriée, mais s'il vous plaît, ne limitez pas notre accès. J'ai vu que cela fonctionne pour mon époux. C'est miraculeux.

C'est tout ce que je peux aborder pour l'instant. Merci beaucoup.

• (1155)

Le président: Parfait. Merci. Nous allons revenir pour entendre quelques questions après la déclaration du prochain témoin.

Jenny, la parole est à vous. Merci d'être venue aujourd'hui.

Mme Jenny Migneault (à titre personnel): Merci beaucoup.

Je dois vous dire, monsieur le président, que j'ai oublié mes notes encore une fois. C'est l'histoire de ma vie. Je vais compter sur vous pour me faire savoir lorsque mon temps sera écoulé, car j'ai tant de choses à vous dire.

Premièrement, merci beaucoup. Vous vous rappelez peut-être de moi en tant qu'épouse d'un ancien combattant qui a couru après M. Fantino il y a de cela deux ans, 23 mois en fait, pas tout à fait deux ans. Je suis ici à cause du système.

Très brièvement, j'aimerais que vous reconnaissiez le fait que mon ex-mari est ici. Il est le seul qui m'a permis au cours des dernières années de parler si ouvertement de nos défis, qu'ils soient en lien avec la vie sociale, le travail ou la vie sexuelle. Permettez-moi de parler des défis; demandez-moi tout ce que vous voulez savoir, mais je tiens à ce que vous sachiez que cet homme m'a donné la permission de parler ouvertement.

Deuxièmement, maintenant que nous nous sommes séparés, je suis sans abri, et grâce à lui, je peux manger durant le mois. Ce n'est pas le cas de toutes les femmes, de toutes les épouses, de tous les fournisseurs de soins ou même de tous les anciens combattants lorsqu'ils mettent fin à une relation. Je tiens à ce que vous sachiez que la plupart du temps, l'un des deux devient très vulnérable. Et c'est ce qui m'arrive.

J'ai couru après M. Fantino il y a de cela 23 mois. Il y a un an, j'ai témoigné devant votre comité, ici même, où j'ai indiqué que les prestations aux aidants naturels étaient absolument insensées. En juin 2015, j'ai fait savoir la même chose au sous-comité sénatorial, à savoir que les prestations aux aidants naturels étaient insensées. Me voici, en mai 2016, et je suis maintenant sans abri.

Je tiens à m'assurer que vous savez que c'est la défense de cette cause qui m'a détruite. Il y a trois choses qui auraient pu sauver mon mariage. La première est tout ce qui est lié à l'aide et au soutien qui ont été promis à mon époux. Comment un homme qui a passé 5 000 heures dans un Hercules CC-130...?

Je suis désolée, mais je vais passer de l'anglais au français, car je suis épuisée. J'espère que vous êtes prêts.

[Français]

Mon ex-mari a 5 000 heures de vol à son actif. Anciens Combattants Canada a reconnu, en 2007, que son problème d'acouphène pouvait être lié à son service militaire. Deux ans plus tard, Anciens Combattants Canada lui a donné des appareils auditifs qui n'étaient pas couverts dans le cadre de sa pension et dont on ne retrouve aucune trace dans son dossier.

Depuis huit ans, mon ex-mari se bat pour faire reconnaître que sa surdité est aussi reliée au service. Si l'acouphène est reconnu, pourquoi la surdité ne l'est-elle pas? Je ne comprends pas cela. Le problème est que mon ex-mari souffre non seulement d'acouphène, mais aussi de surdité. Les masqueurs d'acouphène masquent aussi sa surdité. Il n'entend rien. Il faut qu'Anciens Combattants Canada reconnaisse le fait que sa surdité est aussi associée à son service. De cette façon, il pourra bénéficier de soins et d'appareils qui lui permettront d'avoir une meilleure qualité de vie. Cela m'amène à parler de la qualité de vie. Tant que cet homme va souffrir, c'est moi qui vais l'accompagner en tant que membre de la famille.

Le cannabis médical, s'il avait été disponible avant, est la deuxième chose qui aurait pu sauver notre mariage.

[Traduction]

Le cannabis médical, comme Carla vient de le mentionner, aurait sauvé notre mariage. Savez-vous pourquoi? Toutes les pilules qu'il prenait — pour dormir, pour lui donner de l'énergie, pour le réveiller ou pour le calmer avant d'assister à des réunions familiales — le rendaient tout le temps complètement apathique. Savez-vous ce que ces médicaments ont fait? Ils l'ont empêché de vivre des expériences sociales positives. N'oubliez pas, le trouble de stress post-traumatique est un processus. C'est une question de maturité.

Mais voilà où le bât blesse. La troisième chose qui aurait pu sauver mon mariage, c'est si mon pays avait reconnu le service que je lui ai rendu. C'est exactement la raison pour laquelle je veux m'adresser à vous aujourd'hui. J'ai tant de choses à vous dire, mais j'ai une mission aujourd'hui, et c'est de vous dire que le combat des familles a trait à l'identité et à la dignité. Permettez-moi de vous expliquer.

● (1200)

La question de l'identité est au cœur des politiques où l'on ne reconnaît pas mon rôle. Comprenez-vous ce que cela signifie? Autant pour les Forces armées canadiennes que pour Anciens Combattants Canada, si mon époux ne peut pas avoir accès aux services seulement parce que je suis là... N'oubliez pas que j'avais quatre enfants à la maison, un emploi à temps plein, une grande maison à maintenir, et un gestionnaire de cas m'a dit que mon mari ne pouvait pas bénéficier du PAAC. Savez-vous pourquoi? Parce que j'étais là. On m'a dit exactement, « Vous pouvez y arriver, madame Migneault ».

C'est la question de l'identité : vous devez reconnaître mon rôle dans le cadre de ces politiques. La dignité a trait à la qualité de vie et comporte trois aspects : le soutien, l'éducation et la reconnaissance.

Le soutien que j'ai offert provenait de ce que je savais, de mes expériences passées. J'aimerais vous rappeler que si j'avais été une conjointe de militaire, j'aurais été dans l'Unité interarmées de soutien au personnel. Si vous êtes un membre actif et que vous avez besoin de services, il y a de fortes chances que, si vous avez une épouse, vous n'obtiendrez pas ces services.

Voulez-vous savoir quelles sont les répercussions sur ma vie en tant que fournisseur de services? Pensez-y. C'est moi qui dois assumer le fardeau. Quoi qu'il arrive, je dois gérer la situation, et j'ai mon propre bagage. J'ai besoin de soutien pour qu'on m'apprenne comment me protéger contre les dommages collatéraux. Je suis ce dommage collatéral au moment où l'on se parle.

J'ai besoin qu'on m'éduque sur la façon de soutenir mon mari, de l'aider, d'être l'alliée qui le poussera à aller mieux. Ce sont les opinions dont je peux vous faire part. La majorité des gens pensent que l'éducation a trait à l'aspect thérapeutique. Je suis d'accord. Mais vous savez quoi? Pendant plusieurs années, je suis celle qui a donné des massages à mon mari. Sa colonne vertébrale est fêlée. Il préfère recevoir un massage de son épouse que d'un étranger, et il trouvait que je lui faisais un meilleur massage. Eh bien, c'est probablement vrai, mais si j'avais été formée pour le masser correctement, plus efficacement, j'aurais perdu moins d'énergie à essayer de l'aider. C'est l'argument que je fais valoir. J'ai besoin d'éducation.

Je ne peux pas parler au nom de tout le monde. Je veux faire entendre notre voix auprès des dirigeants. Je ne peux pas vous dire quelle devrait être cette éducation. Si vous me le demandez, sachant que de nombreuses personnes sont victimes de violence familiale, par exemple, je serais celle qui ferait la promotion d'enseigner l'auto-défense, au besoin. L'éducation peut être vaste. Elle signifie également que nous devons faire face à la réalité, à la laideur des moments sombres.

Il y a ensuite la reconnaissance. Soyons honnêtes, nous parlons d'argent. Je tiens à vous rappeler que plus vous voulez m'aider par l'entremise de mon mari, plus vous me rendez dépendante de lui. C'est mon argument. La reconnaissance a trait à l'argent. Tout d'abord, j'ai quitté mon emploi pour rester avec mon mari il y a de cela huit ans. J'avais 35 ans, et j'aimerais vous rappeler que j'ai témoigné devant le Comité en novembre 2007. Lisez mon témoignage. J'avais 35 ans, et nous avons trois enfants à la maison à l'époque. Vous verrez qui j'étais et qui je suis aujourd'hui.

Je ne peux pas travailler 40 heures par semaine en ce moment. Je suis en transition. Comprenez-moi : je suis devenue une épouse de militaire, vivant 24 heures par jour avec un conjoint souffrant de stress post-traumatique. Si vous ne croyez toujours pas que le PTSD ne se communique pas, revenez sur terre. Maintenant, la famille doit pouvoir s'exprimer de façon indépendante. Savez-vous pourquoi? Dans un mariage, mes besoins ne sont pas les mêmes que ceux de mon époux. Donnez-moi l'occasion d'avoir ma propre voix, reconnaissez qui je suis et mes besoins, et travaillons à l'élaboration d'un plan d'action.

Merci.

Le président: Il vous reste encore une minute.

Mme Jenny Migneault: Travaillons à l'élaboration d'un plan d'action. Je crois que c'est réalisable. Actuellement, il n'y a rien pour les conjointes comme moi — absolument rien. On me dit de faire appel de nouveau aux ressources civiles. Mais, où sont-elles?

•(1205)

Le président: Merci.

Monsieur Kitchen, vous avez la parole.

M. Robert Kitchen (Souris—Moose Mountain, PCC): Merci.

Merci à vous deux d'avoir accepté notre invitation et de votre patience pendant que nous menons cette étude. Merci également pour ces échanges et les informations que vous nous partagez. Cela nous est très utile.

J'ai beaucoup de questions à poser. Nous tentons de combler le déficit d'information le plus rapidement possible.

Ma première question concerne une situation dont vous avez toutes les deux parlé, soit les conjointes qui abandonnent leur carrière. C'est ce que vous avez fait toutes les deux pour prendre soin de votre conjoint, pour devenir soignante. Brièvement, auriez-vous des suggestions à nous faire concernant vos besoins en matière de soutien? Nous en avons déjà entendu quelques-unes aujourd'hui.

Beaucoup de gens ne réalisent pas que lorsque l'on vit avec une personne atteinte de TSPT, certaines situations peuvent devenir violentes. Comment faites-vous pour vous défendre, pour vous protéger? Quelles sont les ressources qui vous sont offertes dans vos communautés? L'une d'entre vous est en Saskatchewan, l'autre en Ontario ou au Québec. Nous ignorons ce qui est offert, car les choses ont changé.

Auriez-vous des suggestions à nous faire au sujet des fournitures? On a déjà soulevé la question de l'éducation. Vous aussi en avez parlé. Pourriez-vous nous donner plus d'information à ce sujet?

Commençons par Carla.

Mme Carla Murray: Bonjour, Robert. Merci.

Sur le plan de l'éducation, les premiers soins en santé mentale, une formation que tous les employés d'ACC reçoivent, le soin des plaies et les techniques de soulèvement, par exemple, seraient de bons sujets. Ce sont des choses évidentes.

J'aurais aimé savoir à l'époque ce que je sais maintenant au sujet du TSPT. La vie aurait été beaucoup plus simple. J'aurais aimé savoir des petites choses, comme le fait qu'une personne atteinte du TSPT a de la difficulté à remplir des formulaires. Si l'on me l'avait dit au début, imaginez combien de situations violentes j'aurais pu éviter. Aider mon conjoint à remplir un formulaire était une grande source de frustration pour moi. Il suffisait de comprendre qu'il ne pouvait pas remplir un formulaire. Il est sidérant de constater qu'AAC ne l'a pas encore compris.

Quelqu'un du ministère m'a appelé pour me dire que, puisque mon conjoint ne voyait plus la Dre Brock, je ne pouvais plus la voir, moi non plus. Le ministère refusait de payer pour mon déplacement. Je lui ai répondu : « Oui, je suis consciente que mon conjoint est le seul qui importe dans cette histoire. » Tous ceux et celles qui prennent soin d'une personne atteinte du TSPT devraient bénéficier d'un suivi psychologique régulier. Ces gens ont besoin de stabilité.

Deux choses sont essentielles. D'abord, vous devez parler avec le psychiatre de votre conjoint. Il existe deux médicaments. Je ne veux pas faire de recommandations à cet égard, mais ces médicaments fonctionnent : le clonazépam et le propranolol. Si votre conjointe vit un épisode psychotique, vous devez avoir ces médicaments à portée de main. Ensuite, vous devez préparer un plan de fuite, pour vous et vos enfants, un plan que votre conjointe ne devinera jamais. C'est une question de survie, la survie pure et simple de la soignante.

M. Robert Kitchen: Merci.

Jenny?

Mme Jenny Migneault: Il faut reconnaître la réalité, d'accord? Lorsqu'un ancien combattant reçoit un diagnostic de TSPT, pourrait-on tenir pour acquis que quelqu'un subit déjà les conséquences de ce trouble? Toute la famille est touchée.

Dès que le diagnostic est posé, les gens doivent avoir accès à une trousse d'information. Personnellement, je ne comprends pas pourquoi j'ai dû attendre cinq mois avant d'obtenir la permission d'ACC pour consulter un psychologue. Une trousse d'information devrait être disponible dès le début. Toute la famille, y compris les enfants, devrait pouvoir consulter un psychologue dès que le diagnostic est posé. Ce serait un excellent point de départ.

J'encouragerais aussi beaucoup l'adoption d'un programme de formation où les soignantes, une fois la formation terminée, sont rémunérées. Dès que je choisis de rester à la maison, je deviens dépendante. Et mon conjoint veut que je reste à la maison. Je devrais avoir le choix, mais il me demande de rester à la maison. Il me dit qu'on va se débrouiller financièrement, que tout ira bien. C'est ce qu'il veut et c'est la promesse qu'il me fait. De son côté, le ministère lui promet de prendre soin de lui. Le problème, c'est que le système est défaillant à cet égard. Mon conjoint ne peut même pas prendre soin de moi.

M. Robert Kitchen: J'ai pensé à quelque chose en parlant des familles. Ces situations donnent lieu à des séparations. Qu'en est-il des familles? Je ne parle pas seulement des conjoints et conjointes, mais aussi des enfants. Les enfants qui vivent ces situations à la maison pourraient être stressés et fuir le domicile, par exemple. Que peut-on faire à cet égard?

J'aimerais connaître votre opinion sur le sujet. Commençons par Jenny.

• (1210)

Mme Jenny Migneault: C'est une question de prévention.

M. Robert Kitchen: Merci.

Carla?

Mme Carla Murray: Pouvez-vous répéter la question, s'il vous plaît?

M. Robert Kitchen: Nous parlons de composer avec la famille, les enfants et...

Mme Carla Murray: Oui, les enfants, merci. Je vous remercie d'aborder le sujet.

Les enfants de parents divorcés sont un de mes principaux soucis. Lorsqu'un militaire actif et son conjoint ou sa conjointe divorcent, le militaire doit approuver les visites de l'enfant chez le psychologue. Je pense qu'ils ont normalement droit à une vingtaine, mais certains enfants souffrent vraiment et ont besoin de rencontres supplémentaires. Il leur faut donc leur propre relation avec Anciens Combattants Canada, ou ACC. La souffrance ne va pas s'apaiser avec le divorce; la douleur que l'enfant ressent après coup persistera pour le reste de sa vie. Le ministère de la Défense nationale, ou MDN, devrait en être tenu directement responsable, et les soins devraient être pris en charge.

Même les femmes qui ont divorcé après avoir composé avec l'état de stress post-traumatique, ou ESPT... Je veux dire, regardez Jenny et moi : nous sommes anéanties... peut-être pas, mais il ne fait aucun doute que notre expérience nous a changées.

Quoi qu'il en soit, il est vrai que les enfants ont besoin de leurs propres mesures d'aide.

M. Robert Kitchen: Merci.

Le président: Merci.

Monsieur Fraser, vous avez six minutes.

M. Colin Fraser (Nova-Ouest, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Mesdames Migneault et Murray, je tiens à vous remercier infiniment de vos témoignages d'aujourd'hui, que nous prenons très au sérieux. Nous comprenons.

Je souhaite aussi vous remercier d'avoir servi notre pays, étant donné qu'il est important de reconnaître que vous aussi l'avez fait — comme vous l'avez dit, madame Migneault. Il faut l'admettre.

J'aimerais m'adresser à Mme Migneault un instant. En ce qui concerne le soutien à la famille, vous dites qu'il serait logique que vous ayez une voix indépendante et qu'on entende ce que vous avez à dire. De façon globale, j'imagine que vous parlez de la structure familiale dans son ensemble et que vous voulez vous assurer que votre voix soit entendue. J'aimerais que vous nous expliquiez un peu ce que vous entendez par « voix indépendante », et la forme que cela peut prendre au sein de la structure actuelle.

Mme Jenny Migneault: Bien honnêtement, ma réponse sera quelque peu politique.

N'oubliez pas qu'en août dernier, on a promis 100 millions de dollars par année aux familles. Vous souvenez-vous tous de cette promesse qui remonte au mois d'août? Moi oui. J'ai assisté à la conférence de presse. Aujourd'hui, tout le monde semble avoir oublié.

Je dirai que d'un point de vue politique, étant donné que les aidants naturels et les familles ne sont pas prioritaires — ce que je respecte bien sûr, étant donné que tout le monde doit attendre son tour —, le moment serait bien choisi pour devenir un chef de file mondial à l'égard des aidants naturels. Nous pourrions y réfléchir collectivement, et écouter les bonnes personnes.

Une voix indépendante signifie que vous me reconnaissez, mais pas à titre de militaire ou d'ancien combattant blessé. Une voix indépendante signifie que vous croyez en moi et à ma contribution au bien-être de mon ancien combattant et de ma famille. Je remercie Carla de nous avoir rappelé l'incidence de la situation sur les enfants. Ce sont des générations entières qui souffrent.

Une voix indépendante veut dire que vous me reconnaissez pour ce que je peux apporter, pour qui je suis, et pour mon potentiel, plutôt que de me regarder m'effondrer lentement — comme c'est le cas aujourd'hui.

M. Colin Fraser: Je vous remercie de votre réponse.

À ce sujet, vous avez dit qu'une des façons d'avoir une voix indépendante serait qu'on reconnaisse que l'éducation du conjoint ou de la conjointe est un moyen important d'atteindre votre plein potentiel tout en aidant votre conjoint. Vous avez parlé d'une aide thérapeutique — vous auriez pu faire des massages à votre mari — et d'autres formes d'éducation. Je me demande si vous pensez que l'éducation devrait être laissée complètement ouverte. Doit-on la décrire comme une chose qui permette d'assister physiquement l'ancien combattant, ou devrions-nous laisser la définition ouverte?

Mme Jenny Migneault: Si vous m'aidez, vous aiderez mon mari, et inversement. Encore une fois, je ne peux pas parler au nom de tout le monde, mais je crois que les gens devraient avoir le choix. Il est vrai que l'éducation pourrait être axée sur le traitement de mon mari, mais ce pourrait aussi être pour moi — je suis d'accord sur tout ce qui me permettrait de survivre et de maintenir une qualité de vie.

J'ignore si tout le monde sera d'accord, mais si je veux par exemple apprendre la généalogie parce que c'est important pour moi, et que cela me rend heureuse et me permet de rester à la maison, peut-être que ce genre de formation pourrait être envisagée. Plus je suis heureuse, plus mon conjoint est heureux. Et plus je suis heureuse, plus je peux contribuer à ma société, de sorte que je serai un fardeau financier et psychologique moins important pour vous tous.

• (1215)

M. Colin Fraser: J'aimerais bien comprendre. À votre connaissance, existe-t-il quoi que ce soit à l'heure actuelle qui permet à un conjoint ou une conjointe de bénéficier de services d'éducation, ou les mesures ciblent-elles uniquement l'ancien combattant?

Mme Jenny Migneault: C'est uniquement pour l'ancien combattant. Tout passe par lui, et s'il n'a pas...

Pour ce qui est de l'éducation, parlez-vous d'un retour à l'école?

M. Colin Fraser: Oui.

Mme Jenny Migneault: Ce n'est pas ce dont je parle. Je ne veux pas retourner aux études trois années consécutives.

M. Colin Fraser: Très bien. Merci beaucoup.

Carla, je voudrais m'adresser à vous un instant. J'ai vraiment aimé votre témoignage. Vous avez mentionné une chose qui m'intéresse particulièrement, étant donné que je viens d'une région rurale de la Nouvelle-Écosse. Vous avez dit ne pas avoir accès au site Web ou à Mon dossier ACC. J'en comprends que vous parlez de l'accès aux services à large bande ou à Internet à haute vitesse, qui sont nécessaires pour utiliser ces outils. Est-ce bien ce qui pose problème?

Mme Carla Murray: Le fournisseur de services parle d'une connexion à haute vitesse, mais c'est un service de base. Nous atteignons 1,4 les meilleurs jours, ou peut-être à 3 heures du matin.

Les sites Web de la Croix Bleue et de Mon dossier ACC ne fonctionnent tout simplement pas. Ils refusent d'ouvrir et de traiter l'information, après quoi la page expire. Il en va de même pour la page ParlVU; j'ai réussi à y accéder ces derniers jours, mais ce n'est vraiment pas facile. Vous, les décideurs, mettez en place un grand nombre de programmes axés sur le Web, mais c'est vraiment difficile pour nous. Nous avons déjà du mal à obtenir des services, de sorte que nous aurions vraiment besoin d'aide. Cessez de compter autant sur le Web, de même que sur la légion. Vous nous laissez complètement à nous-mêmes dans l'Ouest, parce que ni l'un ni l'autre ne nous aide vraiment ici.

M. Colin Fraser: Pour ce qui est des pertes de prestations des anciens combattants, vous avez mentionné plus particulièrement l'allocation pour perte de revenus, ou APR, et vous semblez dire qu'aucune justification satisfaisante n'a été donnée.

Le président: Monsieur Fraser, il vous reste 20 secondes.

M. Colin Fraser: Bien.

Trouvez-vous que le nombre de gestionnaires de cas sur le terrain a changé? Serait-il utile qu'ils aillent vous rencontrer en personne?

Mme Carla Murray: Une rencontre en personne est essentielle. Je sais que les anciens combattants n'aimeront pas cela, mais c'est le travail que j'ai fait pendant 13 ans. C'était moi qui faisais le travail et prenais soin de mon mari avant que quoi que ce soit ne nous soit offert. J'appelle cette période les jours sombres. J'ai tout appris par moi-même. Mais oui...

Le président: Je m'excuse, mais le temps est écoulé. Nous devons donc y revenir au deuxième tour.

Madame Mathysen.

Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Carla et Jenny, je vous remercie. Vous nous avez présenté un certain nombre d'observations importantes, et je vous remercie de votre courage.

Une des choses que j'ai retenues, c'est que les aidants naturels semblent être considérés comme faisant partie du tout qui accompagne l'ancien combattant — que vous aidez gratuitement; et on dirait aussi qu'on vous refile les responsabilités d'ACC. Vous semblez en avoir payé un prix terriblement élevé, en ce qui a trait à votre propre santé et à ce que vous êtes contraintes de gérer.

Le nouveau gouvernement a beaucoup vanté l'augmentation du nombre de gestionnaires de cas au sein d'ACC. Est-ce suffisant? S'agit-il de la solution miracle, comme il semble le croire?

[Français]

Mme Jenny Migneault: Je pense qu'il n'existe pas de solution globale qui puisse répondre à tout. Cela dit, je crois que des efforts sont déployés. Est-ce que le résultat est parfaitement tangible, d'un bout à l'autre du pays? J'en doute. Il est peut-être encore trop tôt pour

se prononcer, mais une chose est certaine : ce n'est pas, à lui seul, l'ajout de gestionnaires de cas qui va changer la donne. Il y a encore tout un système qui n'a pas de sens.

[Traduction]

Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), ou TACRA, est un excellent exemple d'absurdité.

Mme Irene Mathysen: Très bien.

Carla, je me demandais si vous pourriez nous parler des services de répit, et Jenny aussi...

Mme Carla Murray: Je suis désolée, mais je veux juste souligner que Jenny et moi trouvons toutes les deux que la structure d'ACC est éclatée. Vous ne saisissez pas l'ampleur des dégâts. Les choses empirent maintenant qu'il y a une coupure, de sorte qu'ACC ne communique pas directement avec les anciens combattants.

Oui, si les gestionnaires de cas rencontrent bel et bien les anciens combattants en personne... Et s'il vous plaît, faites des recherches là-dessus, bon sang : les prestations sont retirées sans que le gestionnaire ne parle à l'ancien combattant en personne. Tous ceux qui m'ont dit avoir perdu leurs prestations ne comprennent toujours pas pourquoi.

• (1220)

Mme Irene Mathysen: J'aimerais revenir sur les services de répit. Cette mesure me semble être fort importante pour une famille qui vit dans le stress et qui prend soin d'une personne dont les besoins sont incroyables. Dans quelle mesure avez-vous accès aux services de répit, le cas échéant? Est-ce suffisant? Cette mesure fonctionne-t-elle? Que faut-il faire à ce chapitre?

Mme Jenny Migneault: Je vais vous répondre du point de vue de ma situation de sans-abri. Quand je suis partie, on m'a dit par exemple que je pourrais appeler la légion.

Puis-je prendre 20 secondes de votre temps pour attirer votre attention sur le fossé profond qui se creuse entre ce que vous entendez de la part du Comité de direction et ce qui se passe sur le terrain?

Je vous remercie, Carla; vous êtes d'accord avec moi.

Laissez-moi vous dire une chose. J'ai hâte que le pays s'adresse à ces gens qui refusent encore de divulguer leur salaire annuel. J'ai hâte qu'ils soient devant vous et que vous leur posiez les vraies questions, afin de mettre un terme à tout ce cirque.

Ils me disent que je suis censée recevoir de l'aide du Fonds du Coquelicot.

[Français]

C'est un secret de polichinelle.

[Traduction]

Il est faux de croire que l'argent aide les familles dans une grande mesure. Certaines légions fonctionnent très bien, et certaines personnes souhaitent vraiment nous aider. Mais ce que le Comité de direction vous dit est complètement nul. S'il vous plaît, arrêtez de les écouter lorsqu'il est question des familles, car ils ne savent pas de quoi ils parlent. Voilà à quel point l'heure est grave.

Mme Irene Mathysen: Merci.

J'ai une dernière question. De toute évidence, vous avez longtemps été aidantes naturelles de la famille d'un ancien combattant. Nous devons soumettre des recommandations auxquelles le gouvernement pourrait donner suite, si tout va bien.

Quelle est la recommandation la plus importante que vous proposeriez au Comité, au ministre et au gouvernement? Quelle est la priorité?

Mme Carla Murray: L'organisation n'a aucune crédibilité. Il faut recommencer à neuf, et faire sauter le ministère. Il faut changer son nom et tout modifier. Vous vous adressez à des employés qui favorisent la même culture de retards et de déni depuis 10 ans. Vous ne pouvez pas vous attendre à ce qu'ils changent, et ils ne le feront pas non plus.

Nos anciens combattants souffrent. Faites qu'ACC soit centré sur eux, et que l'organisation doive prouver que les blessures ne sont pas liées au service. C'est ACC qui doit s'occuper de la paperasse, après quoi les formulaires deviendraient plus simples tout à coup. Vous devez créer un système dans lequel une personne qui a besoin d'un fauteuil roulant recevrait soudainement une fenêtre intempestive disant: « Bien, vous avez besoin d'un fauteuil roulant. Avez-vous besoin de pneus d'hiver? Votre foyer est-il accessible? Que vous faut-il? » Ces questions seraient posées automatiquement. Tout serait intégré au système, de sorte qu'il ne serait pas aussi difficile de combler les besoins indirects.

Faisons en sorte qu'ACC s'occupe de sa propre paperasse. Voilà qui simplifierait tout dans une grande mesure et qui diminuerait considérablement le stress des anciens combattants.

À mon avis, il faut tout recommencer sur de nouvelles bases.

Mme Jenny Migneault: Je respecte tout à fait les propos de Carla.

Pour ma part, en tant que membre du comité consultatif sur la famille, je dirais qu'une de mes grandes priorités serait de donner une voix à la famille. Tout d'abord, veuillez s'il vous plaît supprimer l'allocation pour relève d'un aidant... c'était une réaction politique visant à préserver l'image. Veuillez maintenant faire en sorte qu'elle fonctionne. Je crois toujours que les 2,5 millions de dollars suffiront pour cette mesure, mais je tiens rapidement à vous rappeler que l'allocation était destinée à mon mari, et non pas à moi. L'objectif était qu'il reçoive les services que je lui prodigue lorsque je pars me reposer. Voilà qui n'a aucun sens dans le cas de l'ESPT. Ce n'est qu'un joli pansement. L'allocation n'est pas pour moi, et il ne s'agit pas d'une indemnité. C'est pour l'aider lui.

Le président: Merci.

Madame Lockhart.

Mme Alaina Lockhart (Fundy Royal, Lib.): Mesdames, je tiens à vous remercier toutes les deux d'être ici aujourd'hui. Vos témoignages sont très percutants.

Lors que le Comité s'organisait, nous avons décidé de mener cette étude sur la prestation de services parce que nous voulions vous parler de vos expériences, plutôt que de discuter avec les instances supérieures de l'intention derrière les mesures.

Cela dit, je voudrais approfondir quelque peu la question. Nous entendons souvent parler de la période de transition. J'aimerais savoir quelle a été votre expérience à toutes les deux. Veuillez nous expliquer à quel moment les choses ont commencé à dérailler. Nous sommes prêts à entendre ce que vous avez à dire. Nous comprenons bel et bien, mais revenons au début, là où vous voulez commencer.

• (1225)

Mme Carla Murray: Allez-y, Jenny.

Mme Jenny Migneault: Les choses se sont gâtées au moment où je l'ai rencontré, puisqu'il m'est arrivé blessé des Forces armées canadiennes.

J'aimerais vous rappeler que le délai de l'Unité interarmées de soutien au personnel est de 18 mois. Savez-vous ce que cela signifie?

Mme Alaina Lockhart: Veuillez s'il vous plaît nous l'expliquer.

Mme Jenny Migneault: Cela veut dire que les anciens combattants sortent déjà blessés d'un système qui les abandonne. À qui reviendra le fardeau, d'après vous? À vous. Pour commencer, tout le monde ferme les yeux sur la responsabilité de chacun.

Bien sûr, les choses se sont gâtées dès l'instant où il a été blessé. Il ne le savait pas, pas plus qu'il ne l'admettait. À mes yeux, il faisait déjà des cauchemars, et je recevais déjà... vous savez... au départ.

Mme Carla Murray: La seule chose que je peux dire à propos du moment où les choses se sont gâtées, c'est que mon mari a subi deux blessures majeures en service. La première fois, il était à Goose Bay, au Labrador, et nous avons vraiment été abandonnés à ce moment. Je peux vous raconter des histoires horribles à ce sujet. Nous l'avons finalement remis sur pied, après que nous avons vécu des histoires incroyables, puis il a poursuivi sa carrière. Son ESPT a finalement été trop pour lui, puis nous avons été abandonnés une fois de plus.

Il ne pouvait même pas remplir la paperasse nécessaire à sa sortie. Nous avons raté l'échéance de l'assurance-vie, et nous ne pourrions jamais y avoir droit maintenant. C'est moi qui m'occupe de sa paperasse. Je ne comprends pas tous ces « JFQ7936 ». La pile de papiers était de cette taille, et je n'exagère pas. C'est moi qui en étais responsable. Je n'y connais rien, et les gens avec qui je parle ne sont pas ravis que ce soit moi qui m'en occupe. Nous n'avons eu aucune aide. La question du gestionnaire de cas était une vraie farce à l'époque.

Le patron de Steve a dit à son psychiatre et à toute son équipe de soins exactement ce qui allait arriver. Il a dit qu'il serait libéré cette date-là, et qu'il n'avait rien à faire de leur avis. C'était tout. Le psychiatre était choqué.

Quel que soit le service d'ACC, j'aurai une histoire de cauchemar que nous avons vécue personnellement à vous raconter. Chaque fois...

Mme Alaina Lockhart: Désolé; je trouve intéressant que vous ayez toutes les deux mentionné... Nous cherchons une panacée, mais vous avez toutes deux parlé de la paperasse et dit que cela a été votre première impression d'Anciens Combattants, si je comprends bien. Il y a une pile de documents à remplir, mais personne pour vous donner un coup de main. Est-ce juste?

Mme Carla Murray: Oui, tout à fait.

Mme Jenny Migneault: Parlons du formulaire sur la qualité de vie. Votre mari peut-il faire l'épicerie? Oui; oui, avec de l'aide; Non. Eh bien, est-ce à cause du trouble de stress post-traumatique, de sa colonne vertébrale, de ses genoux? Les formulaires sont ridicules. Savez-vous quoi? Nous ne savons jamais quoi répondre, car nous craignons de dire soudainement la pire chose. Que puis-je dire? Suis-je considérée comme la personne qui lui vient en aide s'il mentionne qu'il a besoin de moi pour faire l'épicerie?

C'est ridicule à tous les niveaux. Vous avez raison de dire qu'il n'y a pas de solution magique, car le problème est omniprésent, à tous les paliers du système, du psychologue qui le soigne à Anciens Combattants Canada. Dans notre cas, mon mari leur a dit pendant des années qu'il consommait de la marijuana et que cela l'aidait. Pourtant, les psychologues et les psychiatres, d'Anciens Combattants Canada à l'hôpital Sainte-Anne, lui ont reproché pendant des années d'en consommer. Pendant tout ce temps, Anciens Combattants en offrait.

Mme Alaina Lockhart: Merci.

Mme Jenny Migneault: Très brièvement, ce que cela signifiait dans nos vies, c'est que mon fil de 15 ans achetait de la marijuana dans la rue pour son beau-père. C'est le résultat.

Le président: Il vous reste une minute.

Mme Alaina Lockhart: Je veux seulement...

Mme Carla Murray: La quantité de paperasse est insensée. La solution simple est de demander à Anciens Combattants de s'occuper de sa propre paperasse. Demandez à leurs employés de s'asseoir avec un ancien combattant. Nous aurions toujours le face-à-face que je demande, et ils rempliraient la paperasse. Vous seriez surpris de voir avec quelle rapidité elle serait simplifiée.

Mme Alaina Lockhart: Je pense que c'est une très bonne recommandation. Merci.

Le président: Monsieur Bratina.

M. Bob Bratina (Hamilton-Est—Stoney Creek, Lib.): Merci.

C'est une journée bien remplie. Mon approche personnelle de la politique repose sur l'intégrité de la cellule familiale. Tout peut être réglé au sein d'une famille. Ce que le Comité a appris en discutant avec vous aujourd'hui est donc très intéressant. Il faudrait commencer par tout effacer et recommencer à zéro au moyen d'une feuille vierge. Je n'en fais pas abstraction.

Je pense qu'une chose dont nous devrions immédiatement tenir compte est le concept de trousse familiale, car je ne suis pas exactement certain de savoir si on a créé ce qu'on pourrait appeler une trousse en se servant de ce que nous apprend un large éventail d'expériences comme celles de Jenny et Carla, que nous venons d'entendre.

Que penseriez-vous du concept de trousse familiale? Donnez-moi une idée générale de ce que vous aimeriez que le gouvernement propose. Nous aurions ainsi une meilleure idée des services que nous devons offrir pour répondre aux besoins des familles.

Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez, Jenny?

• (1230)

Mme Jenny Migneault: C'est avant tout une question de soutien, d'éducation et de reconnaissance. À mon avis, c'est ce que devrait comprendre la trousse.

M. Bob Bratina: L'éducation est vraiment importante, car nous avons tendance à penser que c'est une sorte de recyclage de l'éducation, par exemple en apprenant comment souder, mais vous avez parlé d'autres types d'éducation.

Mme Jenny Migneault: Vous parlez d'éducation, mais j'aimerais parler un peu de l'importance du soutien.

M. Bob Bratina: Très bien.

Mme Jenny Migneault: Comme je l'ai dit, j'ai mon propre bagage et ma propre expérience; je suis ma propre personne. Vous pouvez m'apprendre quels sont les effets d'une pilule, mais si...

Je vais vous donner un exemple parfait. Je suis désolée, car c'est personnel. Mon mari recevait une nouvelle ordonnance toutes les six semaines. Chaque fois, il y avait une nouvelle pilule.

À un certain point, plus aucune activité sexuelle n'était possible pour lui à cause de la nouvelle pilule. Bien entendu, vous pourriez me dire que c'est à cause de la pilule et ainsi de suite, mais si Jenny croit encore qu'il ne l'aime plus... car, à ce moment-là, la relation est mauvaise. Il n'y a plus de notion d'amour. Si personne ne m'aide à le voir de la bonne façon, je peux vous dire une chose : je vais devenir sa pire ennemie, peu importe de quelle façon vous essaieriez

d'investir pour l'aider. Je vais détruire les efforts thérapeutiques que vous aurez consentis pour lui. C'est vraiment une chose que je peux faire en tant qu'épouse.

M. Bob Bratina: Permettez-moi de revenir à la légion, à ses lacunes. Nous avons entendu de nombreux groupes d'anciens combattants. Qu'est-ce qui doit être fait à propos des lacunes? Qu'est-ce qui n'est pas fait, mais qui devrait être fait?

Mme Carla Murray: Je connais des anciens combattants en situation de crise qui ne sont pas membres de la légion. Lorsque nous avons approché la légion pour lui demander de l'aide, on m'a dit en me regardant droit dans les yeux que le Fonds du coquelicot n'est pas pour les anciens combattants; c'est pour la collectivité. Je connais beaucoup d'anciens combattants qui ont grand besoin d'aide, mais on ne veut pas puiser pour eux dans le Fonds du coquelicot. Les clubs de baseball obtiennent des fonds, tout comme Fort McMurray. Mon père a combattu pendant la Deuxième Guerre mondiale, et la légion faisait partie de ma vie, mais j'ai demandé à tous mes chers amis d'enlever leur petit collant qui dit que la légion soutient les anciens combattants.

Pendant les funérailles du caporal Cirillo, j'étais chez moi, à Weyburn, et je suis arrêtée à la légion parce que je voulais regarder les funérailles; cela va de soi. Ils regardaient le communauton et n'ont pas voulu changer le poste. C'était à la légion. Il n'y a plus d'anciens combattants; plus de soutien; et plus rien pour attirer les nouveaux anciens combattants.

Les gens de la légion ne font rien. Je les ai vus refuser que des gars photocopient leurs documents d'Anciens Combattants Canada. Je les ai vus leur refuser l'entrée. Les petites filiales de la légion ne servent à rien.

M. Bob Bratina: Je vous remercie toutes les deux personnellement de votre contribution. Vous nous avez donné beaucoup de matière à réflexion.

Le président: Il vous reste quelques minutes.

M. Bob Bratina: Je n'en ai pas besoin.

Le président: Bien.

Monsieur Clarke.

[Français]

M. Alupa Clarke (Beauport—Limoilou, PCC): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Madame Migneault, madame Murray, merci beaucoup d'être ici.

Je réfléchis encore à ma question; je vais essayer de la formuler. Depuis six mois, je pense beaucoup à tous les enjeux concernant les anciens combattants. Je crois que j'ai commencé à comprendre quelque chose la semaine dernière, et ce que vous avez dit aujourd'hui correspond à la vision qui m'est venue à l'esprit. Vous avez parlé d'arrêter le cirque, de tout effacer et de repartir à zéro pour ensuite parler des vrais problèmes.

Ce que je vois depuis le début, c'est qu'il y a le groupe des intervenants et celui des anciens combattants. Ce sont deux groupes distincts.

De plus, les activités du ministère se divisent également en deux : les allocations et les services. Je pense que depuis l'adoption de la nouvelle charte en 2006, nous avons pris un tournant en voulant soit créer de nouvelles allocations, soit accroître les allocations et les indemnités existantes. C'est une chose qu'il fallait faire, mais il me semble que c'est un peu ce qui explique le cirque actuel, car même si cela a été fait sous le gouvernement conservateur précédent — et je me demande pourquoi, alors que nous avons toutes ces nouvelles allocations, les anciens combattants disent encore que nous n'avons rien fait —, je vois maintenant que le nouveau gouvernement suit la voie que nous avons tracée et ne fait que ce qu'il y a de facile à faire, c'est-à-dire instaurer des allocations et augmenter les indemnités.

Je veux parler du vrai problème — ce n'est peut-être pas le vrai problème, mais c'est ce que j'essaie maintenant de savoir.

Madame Murray, vous avez parlé de lacunes structurelles au sein du ministère. Je me demande si le problème n'est pas plutôt la culture structurelle du ministère. J'ai une question directe qui se rapporte à ce que des anciens combattants m'ont dit. Êtes-vous au courant des règles non officielles que le ministère impose à ses gestionnaires de cas? Madame Murray, je vais vous écouter en premier, s'il vous plaît.

• (1235)

Mme Carla Murray: Merci, car je viens tout juste d'appeler les gens d'Anciens Combattants pour leur poser la même question. De toute évidence, ils n'admettent rien, mais je sais que, à une certaine époque, ils faisaient une rotation des gestionnaires de cas et des employés du service à la clientèle, ce qui faisait en sorte qu'on ne pouvait pas travailler avec la même personne pendant plus de six mois. Ils ne l'admettront pas; ce n'est pas dans les règlements. Ils semblent avoir abandonné cette pratique. Je sais toutefois que c'est ce qui se faisait il y a quelques années. J'évolue dans le système depuis de nombreuses années. Je l'ai vu changé. Il ne cesse d'empirer.

Pensons-y. C'est un ministère qui existe uniquement, ou en partie, pour se charger des anciens combattants atteints du trouble de stress post-traumatique, et on leur demande de remplir de la paperasse. Comprenez-vous à quel point c'est ridicule et inacceptable sur le plan structurel? Mon mari ne pouvait même pas écrire son nom pendant les quatre premières années qui ont suivi sa libération.

De plus, compte tenu de tous les médicaments — des narcotiques et autres — qu'ils prennent, ils deviennent concentrés au point où ils ne peuvent pas lire, ne peuvent pas penser de manière logique et ne peuvent pas établir de priorités. Ils ne peuvent donc pas surmonter l'obstacle que représente la paperasse à remplir. La plupart des femmes partent parce que ces hommes-là font peur, et Anciens Combattants ne leur offre aucun soutien. Personne ne les aide à remplir la paperasse. C'est trop de travail pour eux, et je comprends parfaitement. La structure du système ne fonctionne pas.

M. Alupa Clarke: La structure ne fonctionne pas, ou ils veulent qu'il en soit ainsi. À vrai dire, c'est ce que je veux savoir.

Mme Carla Murray: Nous nous le demandons tous. Vous commencez à parler comme un ancien combattant.

M. Alupa Clarke: Oui.

[Français]

Madame Migneault, vous avez dit être en partie le résultat du système en ce qui concerne les prestations financières, parfois insuffisantes. Comme je le disais plus tôt, on les augmente, ce qui est la chose facile à faire, selon moi.

Vous êtes aussi le résultat du système pour ce qui est de la façon dont ce service est offert et dont vous êtes traités par le ministère, entre autres.

J'aimerais que vous me parliez du fait que vous êtes le résultat du système et du traitement que votre mari, en tant qu'individu, reçoit du ministère.

Mme Jenny Migneault: Écoutez, il n'y a pas de mots pour décrire ce qu'on vit quand on n'a qu'un numéro de téléphone et qu'on appelle pour dire que son mari ne va pas bien et qu'il a besoin d'aide, mais qu'on est ignoré.

[Traduction]

Il n'y a rien de pire que d'appeler quelqu'un et de dire que son mari a besoin d'aide et de ne pas être écoutée parce qu'on est l'épouse.

Au Québec, au cours des six derniers mois, je crois que plus de 12 anciens combattants se sont suicidés. C'est toujours la même chose. Ce sont des hommes dans la quarantaine, des pères de jeunes enfants qui ont tous été abandonnés par leur femme à un moment donné. Savez-vous pourquoi? Les femmes essaient. Elles essaient. Quand elles sont militaires, elles vont voir l'aumônier, elles appellent les supérieurs hiérarchiques, elles se rendent aux CRFM et elles épuisent leurs options, mais, comme aucun diagnostic n'a été établi, on leur dit au revoir parce qu'elles sont là pour un autre militaire en service.

On me dit la même chose à Anciens Combattants. Mon mari a consulté un psychiatre d'Anciens Combattants pendant six ans, et on ne m'a jamais demandé comme cela se passait à la maison. Six ans : n'est-ce pas suffisamment long? Je ne suis rien — rien. Ne me parlez pas des services qui me sont offerts. Il n'y en a aucun. Tout le monde passe par mon mari : les gestionnaires de cas, les Anciens Combattants. S'il dit que je dois voir un psychologue, je vais voir un médecin pour obtenir une prescription. Mon mari la remet au ministère, et nous attendons. Nous attendons longtemps jusqu'à ce qu'on nous dise : « Vous avez droit à 25 séances, madame Migneault. » On me dit ensuite au revoir et je vis 15 ans aux prises avec le trouble de stress post-traumatique de mon mari.

• (1240)

Le président: Merci.

Madame Romanado, allez-vous partager votre temps de parole avec M. Eyolfson.

[Français]

Mme Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoine, Lib.): Monsieur, je veux d'abord vous remercier, ainsi que votre épouse, de vos services au pays.

[Traduction]

Je remercie également Mme Murray.

Comme je l'ai dit à Mme Migneault, j'ai décidé de me présenter aux élections parce que mes deux fils sont actuellement en service, et je dois vous dire que je suis terrifiée. Je suis terrifiée à l'idée de ce qui leur arrivera lorsqu'ils reviendront à la maison. Je vais être tout à fait honnête avec vous. Je ressens de la peur en vous écoutant aujourd'hui. Nous parlons de la prestation de services, et on nous dit que le système s'oppose à la prestation. Ce que vous vivez représente un échec de notre part.

J'aimerais savoir si vous seriez disposée à faire part de votre expertise de... Nous avons parlé un peu de la transition, mais pouvez-vous me dire si les services que vous avez reçus — ou le manque de services — ont fait plus de mal que de bien? Je crains que nous vous ayons forcée à vous automédicamenter. Nous vous avons laissée à vous-même en ne vous donnant pas les services dont vous aviez besoin.

J'aimerais savoir ce que nous pouvons faire pour vous aider à régler le problème, car la situation ne semble pas avoir changé.

Mme Jenny Migneault: Les hommes et les femmes du pays sont victimes des décisions qui sont prises et des traitements qui sont offerts, plus particulièrement les décisions et les traitements des Forces armées canadiennes.

Voulez-vous que je vous signale quelque chose? Le 5 avril, j'ai été invitée par la 2^e Division comme conférencière d'honneur pour parler de la santé mentale. À la fin de cette rencontre, on m'a escortée et demandé de déchiqueter mes notes personnelles. En tant qu'épouse, je suis ennemie de l'État. C'est exactement ainsi que nous sommes traitées, et c'est exactement ainsi qu'on est traité en tant que membre de la famille.

Tout d'abord, merci, car je sais que lorsqu'on vient du Québec, on ne vous remercie pas très souvent. Je remercie également vos fils, et, oui, vous devriez être préoccupée, car l'UISP ne fait actuellement pas son travail. En tant que mère de deux hommes en service, vous devriez d'abord être préoccupée par ce qui se passe à l'UISP.

Voilà le résultat. Il nous revient de faire un suivi. C'est le point zéro là-bas. Soyez-en consciente.

Mme Sherry Romano: Carla.

Mme Carla Murray: L'UISP n'existait pas à l'époque de mon mari. C'était la LEPND. La période ayant suivi sa libération des forces, que j'appelle les « jours sombres » — je crois que c'était en 2008 —, a été horrible. La LEPND avait été mise sur pied et les gestionnaires de cas ne faisaient que tâter le terrain. C'était horrible. Je devais remplir toute sa paperasse, et personne — pas de gestionnaire de cas, personne — ne m'a aidée. On m'a presque bloqué le chemin. C'était terrible.

J'aimerais pouvoir apaiser vos craintes. J'ai dit à mes enfants que s'ils s'engageaient dans l'armée, j'allais les renier. Ce n'est pas une blague. Je ne vais pas voir cela une autre fois.

Je suis désolée, madame, mais je ne sais pas quoi vous dire. Mon cauchemar se poursuit. Mon mari souffre encore du trouble de stress post-traumatique, et je suis seule. Je gère toute cette situation seule.

Je n'ai pas... Ce que je veux dire, c'est que les familles ont maintenant le soutien social aux blessés de stress opérationnel, ce qui n'était pas le cas à l'époque. C'est plutôt commode, mais le soutien est offert de trois à quatre heures de route de chez moi. Je peux appeler, ce qui est bien — je ne l'ai pas fait avant —, mais mon mari a eu une crise l'autre nuit, et je suis restée assise là avec deux bouteilles de pilules devant moi au cas où il serait arrivé quelque chose. Il s'en sort admirablement bien. Il se sert des outils à sa disposition et se porte merveilleusement bien, mais savez-vous quoi? Nous sommes également au beau milieu de nulle part. Même notre hôpital local était fermé cette fin de semaine là. J'étais assise avec les deux bouteilles de pilules, je le regardais et je me disais que je n'avais personne à appeler. Je n'ai pas de psychiatre. Je n'ai pas de psychologue. Nous sommes laissés à nous-mêmes.

C'est ainsi que c'est effectué tout mon — je regrette de ne pas pouvoir jurer — parcours; vous savez ce que je voulais dire. J'ai survécu, et j'essaie maintenant de soutenir d'autres aidants, mais les

besoins actuels des anciens combattants en Saskatchewan sont si criants que je défends également leurs intérêts. Nous devons au moins leur offrir une certaine aide, et je me préoccuperais ensuite d'appuyer les aidants.

Pour moi, ce n'est pas une question d'argent, mais l'Aviation royale canadienne a une allocation pour aidant de 35 000 \$ qui ne m'a jamais été offerte lorsque j'ai dû quitter mon emploi pour prendre soin de mon mari qui était dans l'armée. Je pense que le montant est de 35 000 \$... Ce que je veux dire, c'est que je me moque de recevoir l'argent ou non. Je suis cassée, et je ne pourrai jamais retravailler de toute façon, mais les soins que je donne à mon mari fonctionnent. Il va beaucoup mieux parce que je suis à la maison et que je peux intervenir quand les choses vont mal, n'est-ce pas? S'il commence à être obsédé par une chose, je le distrais avec quelque chose d'autre ou nous allons marcher. Je suis devenue bonne là-dedans, mais j'ai tout appris moi-même. Je ne veux pas que les femmes vivent cela.

Je me suis tournée vers les services de soutien social aux blessés de stress opérationnel quand j'étais en plein milieu de nos difficultés et que nous vivions à Cold Lake, en Alberta. J'ai approché un des employés et lui ai dit que je voulais commencer à offrir du soutien par les pairs aux épouses. Il m'a répondu, et je cite : « Le trouble de stress post-traumatique n'existe pas dans l'Aviation royale canadienne. » Il ne voulait même plus me parler ensuite. Il est maintenant gestionnaire pour le district — le gestionnaire pour le district. Alors, voulez-vous me dire que les choses s'améliorent pour les anciens combattants? Je peux vous donner des millions d'exemples qui indiquent que ce n'est pas le cas.

Je suis désolée, mais ces gens-là vous jettent de la poudre aux yeux : la légion, Anciens Combattants Canada, la chaîne CPAC. Vous devez aller au fond des choses. Je sais que je ne suis pas censée dire cela, mais qu'est-ce que j'ai à perdre? J'ai toujours été seule.

• (1245)

Mme Sherry Romano: Vous devez nous le dire. C'est justement pour cette raison que nous sommes ici. Je peux vous garantir que vous disposez du soutien de tous les membres du Comité, peu importe leurs allégeances. Je peux vous le garantir.

Mme Carla Murray: Merci.

Mme Sherry Romano: Je suis désolée que vous deviez revenir chaque année pour raconter cette histoire, parce que nous vous le demandons constamment. Nous vous demandons toujours d'affronter les mêmes obstacles depuis que votre mari est tombé malade. C'est embarrassant.

Nous ne vous rendons pas la vie facile. Mon collègue, Alupa, m'a fait remarquer maintes fois que nous obligeons les anciens combattants à prouver que leur blessure est liée au service plutôt que d'exiger que le ministère des Anciens Combattants prouve qu'elle ne l'est pas. Nous devrions être...

Mme Carla Murray: Cela doit changer. Nous portons la majeure partie de ce fardeau. Ils viennent justement de nous refiler l'essentiel de leur travail; je parle de la paperasse et de la recherche d'un médecin. Au bureau, là-bas, il n'y a ni physiothérapeutes ni psychologues. Est-ce une blague? Quand j'ai entendu cela, j'ai répondu : « Vraiment? » Nous n'avons rien. Il y a un agent de service à la clientèle, deux ou trois gestionnaires de cas et un gestionnaire; et ces gens n'aiment pas qu'on se présente au bureau. Ils nous aident du mieux qu'ils peuvent, mais ils ne sont pas appuyés par des professionnels. Au Québec et en Ontario, les gens ont affaire à un ministère des Anciens Combattants complètement différent. Nous n'avons rien.

Nous devons faire des recherches et trouver nous-mêmes tous les avantages qui sont offerts. Au début, je devais trouver les mots précis pour arriver à ce qu'on me donne des informations. Si je n'utilisais pas les bons termes, c'était raison suffisante pour ne pas m'informer d'un avantage quelconque. Je pense que le ministère c'est peut-être un peu amélioré, mais ce n'est pas ce que je vis. J'ai dû présenter une nouvelle demande pour qu'il obtienne les services de réadaptation et l'allocation d'incapacité totale et permanente qui lui ont été retirés par un gestionnaire de cas abusif.

Le président: Merci.

Mme Sherry Romanado: Mon temps est écoulé?

Le président: Oui; je suis désolé.

Monsieur Strahl, vous avez cinq minutes. Nous terminerons ensuite avec Mme Mathysen, qui aura trois minutes.

M. Mark Strahl (Chilliwack—Hope, PCC): Je vous remercie beaucoup de vos témoignages aujourd'hui.

Je suis un membre substitut du Comité. J'ai l'habitude de discuter d'enjeux liés aux pêcheries. Je dois vous dire que c'est un peu moins intense dans l'autre comité.

Je comprends ce que vous dites. Je viens de Chilliwack, en Colombie-Britannique, où il y avait autrefois une base militaire des forces canadiennes. La collectivité compte donc un certain nombre d'anciens combattants qui sont revenus s'y établir après leur service. J'ai vu beaucoup de dossiers difficiles.

J'aimerais simplement raconter l'histoire d'un ancien combattant qui a une blessure physique. Il est incapable de marcher sans l'aide d'une canne. Il a environ mon âge. C'est une blessure liée au service, survenue pendant un exercice. Il a aussi été victime de cette culture de délais et de refus. Je n'ose imaginer à quel point cela doit être bien pire pour les traumatismes — invisibles — liés au stress opérationnel. Si le ministère n'est pas prêt à reconnaître une incapacité liée à une cheville, comment pourrait-il reconnaître une maladie mentale? Je pense qu'il y a véritablement un problème de culture dans ce ministère.

Vous avez tous les deux mentionné tour à tour l'accès à la marijuana à des fins médicales. J'aimerais avoir vos commentaires. Le vérificateur général a aussi abordé la question.

Jenny, vous avez indiqué que cela donnait de bons résultats pour votre ex-mari, mais qu'à l'époque, l'automédication était mal perçue. Lorsqu'une personne est prise en charge par l'UISP, cela signifie qu'elle est toujours membre des Forces canadiennes, et qu'il lui est interdit de faire usage de la marijuana, je suppose. Est-ce exact?

• (1250)

Mme Jenny Migneault: À ma connaissance, les Forces armées canadiennes autorisent la marijuana à des fins médicales, mais la personne qui en consomme ne peut conduire un véhicule, par exemple, entre autres choses. Les Forces armées canadiennes ne paient pas les frais liés à la marijuana à des fins médicales comme le fait le ministère des Anciens Combattants.

M. Mark Strahl: Donc, tandis que vous êtes à l'UISP, votre jeune de 15 ans est... devez-vous aller la chercher vous-même, ou devez-vous la payer de votre poche?

Mme Jenny Migneault: Nous la payons de notre poche, mais nous l'obtenons auprès de fournisseurs de services.

M. Mark Strahl: Très bien. Certains anciens combattants qui se sont présentés à mon bureau ont aussi indiqué que cela fonctionnait bien pour eux.

Comment cela fonctionne-t-il pour les anciens combattants, actuellement? Anciens Combattants Canada commence-t-il à changer d'attitude à cet égard? Il y a eu un certain nombre de cas, évidemment. Si le vérificateur général a relevé qu'il s'agissait d'un phénomène en croissance, que conseillerez-vous à Anciens Combattants Canada en matière de prestation des services — le sujet de l'étude du Comité —, par rapport à la marijuana à des fins médicales offertes aux anciens combattants blessés?

Mme Jenny Migneault: Ne faites pas des anciens combattants des victimes d'une autre guerre — la guerre contre les produits pharmaceutiques —, car dans le cas du TSPT, cela fonctionne. Le problème est la stigmatisation et, évidemment, l'accessibilité. Anciens Combattants Canada semble insister pour dire que ce n'est pas une question d'argent, mais je crois que c'est effectivement une question d'argent.

M. Mark Strahl: Carla, avez-vous des commentaires à ce sujet?

Mme Carla Murray: En fait, je me suis penchée sur la question avant de venir au Comité, car c'est un enjeu important. Je ne veux pas perdre la qualité de vie que nous avons obtenue depuis que mon mari consomme de la marijuana à des fins médicales. S'il faut que j'aie moi-même en acheter sur la rue, soit. Mais je ne m'en priverais jamais plus.

Nous avons réussi à contrôler la douleur mieux que jamais. Notre qualité de vie est meilleure que jamais. Pour nous, c'est un miracle. Ne gâchez pas les choses. Renseignez-vous.

Soyons clairs; cinq grammes par jour, ce n'est pas trop. Avec le nouveau système que nous utilisons, nous devons augmenter la dose à 10 grammes, parce qu'il faut la concentrer. Cela lui permet d'obtenir un soulagement immédiat, et cela n'a pas vraiment un effet euphorisant. Ce n'est pas comme s'il fumait un joint. Il s'agit d'un véritable traitement médical, c'est la façon de faire.

Si vous voulez accepter cette méthode, faites-le sans réserve; envisagez le traitement médical approprié et offrez-nous une formation pour l'administrer. Une femme est venue de Petawawa pour me donner une formation. Je remercie Dieu pour les gens du centre Healing Waters Petawawa. Ils ont changé notre vie.

M. Mark Strahl: Il me reste peu de temps. Je voulais vous demander ce qu'il en est des prétendus réseaux de soutien qui ne fonctionnent pas, comme la Légion. Existe-t-il des systèmes qui fonctionnent? Vous avez indiqué que vous avez essayé d'établir un réseau de soutien par les pairs. Y a-t-il des groupes ou des organisations que vous avez trouvés utiles, en tant que femmes d'anciens combattants, pour la prestation des services?

Mme Carla Murray: Le SSVSO est d'une aide précieuse. J'aimerais souligner le travail d'une femme qui travaille pour le SSVSO ici, en Saskatchewan. Elle a sauvé la vie de mon mari et celle de nombreux anciens combattants. C'est une femme formidable, mais elle est seule pour couvrir l'ensemble de la province de la Saskatchewan. Elle est toujours sur la route, et le SSVSO fait continuellement l'objet de compressions. On réduit les dépenses liées aux déplacements. On ne fait que réduire les services. Essentiellement, le SSVSO est le seul point de contact qui nous reste, parce qu'Anciens Combattants Canada n'offre plus ces services. Le SSVSO est formidable. Qu'on arrête de lui imposer des compressions.

Le président: Merci.

Nous passons à notre dernière intervenante. Madame Mathysen, vous avez trois minutes.

Mme Irene Mathysen: Merci beaucoup.

Madame Migneault, vous avez parlé d'une promesse qui a été faite en août dernier concernant un montant de 100 millions de dollars, promesse qu'on semble avoir oubliée. L'une des choses qui me préoccupe, c'est que le budget ne comportait aucune mention de la maladie mentale. Lorsqu'on voit le nombre de familles éclatées et de suicides, il est plutôt clair que les besoins de soutien en santé mentale sont considérables. Est-ce simplement une question d'argent? Est-ce ce qui fait défaut depuis le début? J'aimerais ensuite avoir les commentaires de Carla à ce sujet.

Mme Jenny Migneault: L'argent a un caractère très politique, et la politique est toujours une question d'argent. Tout a un coût, manifestement. Si le financement ne posait pas problème, nous sommes tous d'accord pour dire que je n'aurais aucune difficulté à obtenir l'autorisation de consulter un psychologue et j'aurais droit à 50 séances par année. Actuellement, nous devons nous battre pour obtenir ce service. Cet exemple précis démontre l'essence du problème.

• (1255)

Mme Irene Mathysen: Merci.

Carla, d'anciens combattants et des conjointes d'anciens combattants ont indiqué ne pas savoir quels services leur sont offerts. Votre exemple de l'allocation pour aidant de 35 000 \$ est un exemple probant.

Mme Carla Murray: C'est à l'Aviation royale canadienne; cela fait partie de son budget.

Mme Irene Mathysen: Très bien...

Mme Carla Murray: Pardon, pas l'aviation; c'est dans le budget militaire, le portefeuille du MDN.

Mme Irene Mathysen: Très bien.

Mme Carla Murray: Je n'étais pas au courant non plus.

Mme Irene Mathysen: Si vous l'aviez été, la vie aurait certainement été plus facile. Vous auriez pu avoir une meilleure transition.

Mme Carla Murray: Lorsque votre vie est un véritable enfer, il est très difficile d'avoir en plus des problèmes d'argent. Il faut composer avec un mari fou et essayer en même temps d'assurer la sécurité et le bonheur des enfants, ce qui est pratiquement impossible avec un mari en colère. Il est expulsé des forces militaires parce qu'il est malade et que les forces détestent les gens malades. Vous devez vous battre avec le médecin pour qu'on lui vienne en aide, et l'argent est la dernière chose dont vous devriez avoir à vous préoccuper.

Actuellement, je me fais peu de souci au sujet de cette allocation pour aidants, mais je suis certaine que cela préoccupe beaucoup les jeunes conjointes des anciens combattants. Je ne sais pas; vous devriez vous informer auprès d'elles. Je suis plus vieille maintenant; je peux survivre à n'importe quoi. Il faudrait bien plus que des questions d'argent pour m'abattre.

Mme Irene Mathysen: Vous avez parlé du fardeau administratif qu'on impose aux médecins pour la prestation des soins de santé mentale. Ce fardeau incite-t-il les psychiatres et les médecins à retirer du secteur des soins aux anciens combattants?

Mme Carla Murray: J'ai parlé directement aux praticiens, et ils me disent que c'est effectivement le cas.

Mme Irene Mathysen: Pour terminer, vous avez présenté des recommandations, et nous vous avons écoutée avec une grande attention. J'espère que cette fois — cette fois — l'appel des gens qui sont si désespérés sera entendu.

Y a-t-il autre chose? Aimerez-vous ajouter quelque chose dont nous n'avons pas parlé aujourd'hui?

Mme Jenny Migneault: Oui; brièvement, j'aimerais rappeler à chacun d'entre vous qu'un aidant est une personne très importante pour un ancien combattant blessé. J'aimerais aussi rappeler à chacun d'entre vous les sacrifices que font les familles. Lorsqu'on a affaire à un membre actif ou à un ancien combattant qui est seul, la famille compense. Parfois, ce sont les parents. N'oubliez pas que lorsque nous parlons des familles, nous parlons des veuves. Nous parlons aussi des enfants, des parents, des conjointes. Nous parlons de tous ceux qui ont une influence positive sur une personne qui souffre, des personnes qui peuvent assurer une présence, parce que cette présence est essentielle à l'établissement d'un lien de confiance entre la personne blessée et l'aidant.

Le président: Il revient au Comité de décider de la suite des choses. Nous pourrions prolonger la séance de 15 minutes, nous pourrions entendre des observations finales, nous pourrions tenir une autre série de questions ou nous pourrions lever la séance.

Je vous demande donc si vous voulez d'abord entendre des conclusions, puis accorder 10 minutes supplémentaires à chacune des personnes, ce qui nous permettrait d'utiliser tout le temps. Nous pourrions aussi tenir une autre série de questions. Nous passons aux conclusions? Très bien.

Vous aurez 5 à 10 minutes chacune pour conclure, mais vous n'êtes pas tenues d'utiliser le temps au complet.

Nous commençons par Carla.

Mme Carla Murray: L'an dernier, quelqu'un m'a demandé pourquoi nous annonçons tous ces nouveaux services. Le gouvernement précédent excellait dans l'art d'annoncer ces nouveaux et fantastiques services, mais ils n'étaient pas accessibles. Seulement une centaine de personnes dans tout le pays y étaient admissibles. Ces services avaient bonne presse, mais lorsqu'on voulait y avoir accès, c'était impossible.

Quant à Anciens Combattants Canada, je ne sais pas si vous parviendrez à y apporter les correctifs nécessaires. Je suis vraiment préoccupée par le fait que vous engagiez des fonds importants et que vous lanciez de bonnes idées après avoir mis en place de mauvaises mesures. Les anciens combattants ne vous accordent aucune crédibilité. Nous ne vous faisons plus confiance. Je ne vous fais plus confiance.

Ce comité représente ma première lueur d'espoir. J'espère sincèrement ne pas avoir plutôt affaire à un train de marchandises. Nous avons vraiment besoin d'aide. En Saskatchewan, nous sommes désespérés. Nous avons besoin de cette aide maintenant, pas dans trois mois, et pas avec une autre série d'études. Nous en avons besoin maintenant, s'il vous plaît.

J'ai terminé.

Le président: Jenny, pouvez-vous présenter votre conclusion, s'il vous plaît?

Mme Jenny Migneault: Je vous demanderais de vérifier quelque chose. Le 25 janvier 2016, deux articles distincts portant sur les suicides chez les militaires ont été publiés. Le premier, en anglais, a été publié dans *Ottawa Citizen*; l'autre, en français, est paru dans *La Presse*. Je vous invite à comparer ces deux articles. Vous constaterez qu'en anglais, on parle des responsabilités du système, tandis qu'en français, on joue du violon. Je peux vous assurer que du point de vue de la sensibilisation, ma réalité, au Québec, est très différente.

J'aimerais aussi vous rappeler de l'importance de comprendre les différentes cultures, les cultures des Autochtones, du Canada anglais et du Québec. Nos besoins et nos difficultés diffèrent légèrement d'une région à l'autre.

Enfin, je tiens à vous rappeler, en tant que représentante des familles, de l'importance de nous accorder une voix indépendante.

Merci beaucoup. Aujourd'hui, j'ai été invitée par trois partis politiques. Cela symbolise une ère nouvelle. Je vous félicite et je vous en remercie.

Je vous prie de ne pas nous laisser tomber. Écoutez-nous. Nous connaissons les solutions. Nous pouvons vous aider. Nous voulons être vos alliés. Maintenant, appuyez-nous.

Merci.

Mme Carla Murray: C'est excellent.

●(1300)

Le président: Je tiens à vous remercier toutes les deux du fond du coeur, au nom du Comité, des témoignages éloquentes que vous avez présentés aujourd'hui. Merci de tout ce que vous avez fait pour nos anciens combattants qui ont servi le Canada. Je sais que vous êtes de formidables militantes et je vous invite à surveiller ce comité de près. J'espère que nous ne vous décevrons pas. Merci encore une fois.

J'ai besoin d'une motion d'ajournement.

Merci, madame Lockhart.

Tous ceux qui sont pour?

Des voix: D'accord.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>